

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiens, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

18- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION D'UN ÎLOT EN CENTRE VILLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jacques, le Conseil Municipal, par délibération n°23 du 12 décembre 2016, a confié à l'Établissement Public Foncier (EPF) de Vendée la veille et la maîtrise foncière de ce secteur pour une durée de 6 ans.

Au vu de l'investissement envisagé à terme sur cette opération, il est jugé nécessaire de poursuivre les actions pour réaliser ce projet majeur de densification du commerce et de l'habitat dans ce secteur du centre-ville.

Aussi, la convention de veille foncière entre la Ville des Herbiens, et l'EPF de Vendée arrivant à son terme, il est proposé de confier à cet établissement un avenant à la convention de veille et de maîtrise foncière afin de poursuivre les acquisitions nécessaires au projet et porter le foncier déjà acquis et restant à acquérir, dans l'attente de la réalisation du projet par la commune ou par un futurs aménageur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'avenant n°1 de ladite convention pour une durée supplémentaire de deux ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24 du 12 décembre 2016,

Vu la convention signée avec l'EPF le 31 décembre 2016

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 septembre 2022,

Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de la restructuration d'un îlot en centre-ville avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée,
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022

Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022